



société
HIPPIQUE
FRANÇAISE

Note Financière 2022

Epreuves régionales et inter-régionales

Créée le 18 janvier 2022

Modifié le 11 mars 2022

Société Hippique Française
261 rue de Paris
93100 Montreuil
www.shf.eu

Secrétariat technique
01.53.59.31.31
contact@shf.eu



1 GENERALITES

1.1. Champ d'application de la présente note et généralités

La présente note comporte l'ensemble des éléments financiers des épreuves d'élevage applicables pour l'année 2021. Ces éléments financiers ne sont que des compléments ou rectificatifs du Règlement des Epreuves d'Elevage publié sur le site www.shf.eu. Tous les montants de la présente note financière sont Toutes Taxes Comprises (TTC).

Le montant de l'adhésion à la SHF pour une année civile est de 50 €.

Les dotations détaillées dans la présente note financière concernent les primes allouées aux chevaux et poneys autorisés à concourir dans les épreuves SHF.

Le montant des primes allouées aux finales pourra faire l'objet d'ajustement en fonction de la somme globale versée sur les concours régionaux et interrégionaux.

1.2. Forfait, engagement terrain, rattrapage et changement d'épreuves ou de cheval / poney

1.2.1. Forfait

Les conditions de validité d'un forfait sont celles énumérées au Règlement général des compétitions de la SHF (art. 23.2.3).

1.2.2. Engagement terrain toutes épreuves et rattrapage des épreuves SHF-Vidéo

Les conditions d'engagement terrain et de rattrapage pour les épreuves SHF-Vidéo sont celles énumérées au Règlement général des épreuves d'élevage de la SHF (art. 23.2.2).

Les pénalités d'engagement terrain et de rattrapage pour les épreuves SHF-Vidéo sont les suivantes :

Epreuves	Montant
CSO Cycle Classique Formation	Montant de l'engagement + 10 €
CSO Cycle Classique Qualification	Montant de l'engagement + 20 €
CSO Cycle Libre	
CCE, DRESSAGE, HUNTER, ENDURANCE, ATTELAGE, Jeunes poneys	

1.2.3. Changement d'épreuves ou de cheval/poney

Les conditions de changement d'épreuve ou de cheval/ poney sont celles énumérées au Règlement général des épreuves d'élevage de la SHF (art. 23.2.2).

En Cycle Classique et Cycle Libre, dans le cas d'un changement d'épreuve vers un niveau inférieur, ces changements d'épreuve ou de cheval/poney sont sans pénalité.

En Cycle Classique Formation et Qualification et en Hunter, dans le cas d'un changement d'épreuve vers un niveau supérieur ou égal, les conditions financières sont les suivantes :

- Engagement initial remboursé
- Cycle Classique Formation : Engagement de l'épreuve supérieure débité + une pénalité de 10€
- Cycle Classique Qualification et Cycle Libre : Engagement de l'épreuve supérieure débité + une pénalité de 20€

1.2.4. Rattrapage d'engagement (hors SHF-Vidéo)

Les conditions de rattrapage sont celles énumérées au Règlement général des épreuves d'élevage de la SHF (art. 23.2.2). Elles sont applicables uniquement sur les épreuves de Dressage et CCE régionales fermées aux engagements terrain et les Finales Nationales.

- Cycle Classique Formation : Engagement de l'épreuve + une pénalité de 10€
- Cycle Classique Qualification et Cycle Libre : Engagement de l'épreuve + une pénalité de 20€

Les rattrapages d'engagements sur les épreuves de CIR sont du montant de l'engagement majoré de 20€.

Ces pénalités sont plafonnées à 100 €.

1.3. Primes et surprimes

Chaque épreuve bénéficie d'une dotation propre répartie de manière non discriminatoire entre les chevaux qui y participent. Les épreuves régionales de Cycle Classique de Concours Complet, Dressage donnent lieu à l'allocation de surprimes selon les modalités définies ci-après.

4 DRESSAGE

4.1 Engagements

En euros	Epreuves régionales	Epreuves régionales labellisées	Epreuves CIR
4 ans	30	35	40
5 ans	35	45	55
6 ans	45	55	65
Formation 1	15		
Formation 2	15		
Formation 3	15		
Cycle Libre 1 – 4 ans	25		
Cycle Libre 2 – 5 ans	30		
Cycle Libre 3 – 6 ans	35		

4.2 Dotations

Note : Les surprimes sont applicables sur les dotations du cycle classique suivant les conditions détaillées au § 1.3.

Sur chaque catégorie d'épreuve, un montant de prime unique, défini dans le tableau récapitulatif ci-dessous est distribué aux chevaux ayant obtenu une première prime ou une prime Espoir.

Une surprime est attribuée lors des épreuves régionales et interrégionales du cycle classique Qualification de Dressage aux chevaux primés et inscrits au stud-book du cheval de selle français (SF), à celui du cheval anglo-arabe (AA) et à celui du cheval anglo-normand (CSAN).

Cette surprime correspond à 20% du montant des gains et profits alloués à l'occasion des épreuves concernées.

En cycle libre et en Formation, aucune surprime n'est allouée.

Exemple : Un Selle Français gagnant une prime de 25 euros recevra une somme totale de 30 euros.

Prime fixe	Epreuves régionales		Epreuves régionales labellisées				Epreuves CIR			
	Prime	Surprime sur dotation pour SFAA	Prime	Surprime sur dotation pour SFAA	Prime	Surprime sur dotation pour SFAA	Prime	Surprime sur dotation pour SFAA	Prime	Surprime sur dotation pour SFAA
	1 ^{ère} prime		prime Espoir		1 ^{ère} prime		prime Espoir		1 ^{ère} prime	
4 ans	60	12	168	33.6	120	24	117	23.4	90	18
5 ans	70	14	196	39.2	140	28	136.5	27.2	105	21
6 ans	90	18	252	50.4	180	36	175.5	35	135	27
F1	0									
F2	0									
F3	0									
Cycle Libre 1	45									
Cycle Libre 2	54									
Cycle Libre 3	63									

4.3 Part organisateur perçue sur les engagements

Cycle Classique Qualification et Formation : 13 Euros par engagement

Cycle libre et Formation : 10 Euros par engagement

Une aide additionnelle fixe de 400 euros est versée aux organisateurs d'épreuves régionales Label SHF ou interrégionales.

Un délai de 10 jours ouvrés maximum est fixé pour la mise en paiement de cette part organisateur délégué sur les engagements.